SYNDICALISME

AU FIL DE LA SEMAINE

EXTENSION La société Terralys a soumis à enquête publique un projet d'extension de sa plateforme de compostage située à Cuverville, près des Andelys. Discutable et discutée.

Les agriculteurs du canton des Andelys opposés à l'extension de la plateforme de compostage

La commission environnement de la FNSEA 27, par la voix de son président Christophe Hamot, réagit au projet d'extension de la plateforme de compostage de Cuverville.
Les agriculteurs de ce canton des Andelys ont plus que des craintes vis à vis de ce projet. Explications.

Enquête publique

Ainsi donc, la société Terralys a soumis à enquête publique un projet d'extension de sa plateforme de compostage située a Cuverville, près des Andelys. « *Ce projet n'est pas sans conséquences sur nos exploitations et leur image trop souvent mise à mal auprès de nos concitoyens* » explique le communiqué émanant de la commission présidée par Christophe Hamot. « *Cette station compostait jusqu'à aujourd'hui 8 000 t par an de boues de station d'épuration et 8 000 t de déchets verts, ces quantités devraient atteindre respectivement 30 000 t et 60 000 t* ».

« *A ces chiffres,* explique Christophe Hamot, *il faut ajouter la possibilité pour la plateforme de « traiter » : 5 000 t/an de déchets industriels, 5 000 t/an d'ordures ménagères fermentescibles, 5 000 t/an de sous-produits d'origine animale et 5 000 t/an de denrées végétales déclassées.* »
Idéalement situées d'un point de vue logistique, « *les terres de notre région deviendraient ainsi un exutoire pour les déchets industriels et urbains des régions parisienne et rouennaise* ».
Quant aux conséquences pour l'agriculture « *elles sont de trois ordres : la dégradation de notre image, les risques sanitaires et juridiques, l'aspect financier* » estime le responsable agricole. « *En ce qui concerne l'image de notre profession, celle-ci a déjà été mise à mal avec les différents scandales sanitaires de ces dernières années.*
Qu'en sera-il lorsque nos contemporains apprendrons que nos terres sont nourries aux déchets. Après avoir été traité d'affameur au sortir de la guerre, l'agriculteur sera-t-il maintenant traité d'empoisonneur ? »

Des risques multiples

Et ce n'est pas la seule interrogation formulée par Christophe Hamot. « *En termes de risques notamment, quelles seront les conséquences pour nos terres de tels épandages ? Qui peut garantir l'absence de risque de contamination à moyen ou long terme qui interdiraient alors certains types de cultures ?*

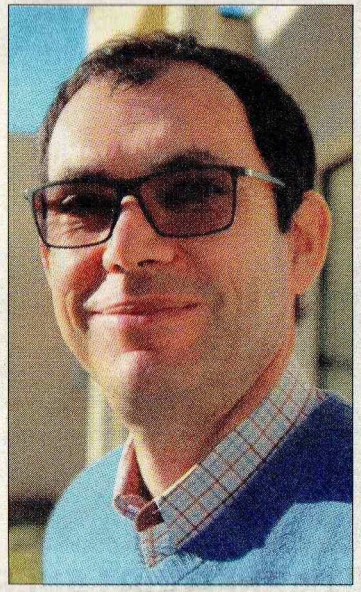

Christophe Hamot, le président de la section environnement FNSEA 27 : « *Qui peut garantir l'absence de risque de contamination à moyen et long terme qui interdiraient certains types de cultures ?*»

Déjà, le cahier des charges de certains acheteurs stipule l'interdiction d'épandage de boues. Ce risque est d'ailleurs maintenant pris en compte par les propriétaires de terres agricoles qui stipulent dans les baux que le preneur doit veiller à l'innocuité des boues épandues afin de ne pas compromettre la qualité des sols loués. Sans oublier le risque juridique pour les fermiers. »
Enfin, les agriculteurs concernés ne cachent pas leurs inquiétudes légitimes en termes financiers pour leurs exploitations.
« *Il est anormal que le mélange de boues de stations dépuration à des déchets verts soit considéré comme un compost « normé ».*
Les boues deviennent alors payantes pour l'agriculteur, ce qui a toujours été refusé par la profession. »
Soucieux de ne pas compromettre l'avenir de leurs exploitations et ne pas se laisser « *appâter* » par un gain à court terme sur le coût en intrants, Christophe Hamot et les agriculteurs concernés demandent « *que ce projet d'extension déposé par la société Terralys ne soit pas autorisé* ».

En bref

FRSEA Normandie

Arnold Puech d'Alissac réélu président

Lors du Conseil d'administration de la FRSEA Normandie du 6 mars dernier, Arnold Puech d'Alissac a été réélu à la présidence de la FRSEA Normandie. La composition du bureau est la suivante : Président : Arnold Puech d'Alissac (76) ; vice-président : Anne-Marie Denis (61) ; secrétaire général : Sébastien Amand (50) ; secrétaire général adjoint : Régis Chopin (27) ; trésorier : Patrice Lepainteur (14).

Anniversaire

Les 40 bougies du Parc

Le Parc soufflera ses 40 bougies le 17 mai 2014. Né Parc naturel régional de Brotonne en 1974, le « *petit* » ne compte alors que 35 communes, regroupées autour de la forêt domaniale du même nom. Aujourd'hui, avec cette nouvelle Charte, 82 communes composent le territoire du Parc, auxquelles il faut ajouter Sandouville, qui a le statut de commune associée. Pour fêter ces 40 années d'actions, de préservation et de mise en valeur de notre territoire, une grande exposition